

Besançon, le 02 février 2021

### **Circonscription de Besançon VIII**

Affaire suivie par :

Mme Ottmann Anne

Tél : 0381654875

Mél : ce.ienb8.dsden25@ac-besancon.fr

26 Avenue de l'observatoire

25030 Besançon cedex

Madame Ottmann,  
Inspectrice de l'Education nationale,

à

Mesdames, Messieurs les Parents d'élèves

### **Objet : Information Masque - Covid**

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves,

Votre enfant est scolarisé dans cette école, la situation sanitaire actuelle, liée à la propagation de la COVID, a nécessité depuis plusieurs mois l'application rigoureuse de gestes sanitaires définis par des écrits officiels du Ministère de l'Education nationale de la Jeunesse et des Sports.

Ce lundi 1er février 2021, en raison de l'accentuation de la pandémie, des ajustements ont été apportés au texte initial, ceci afin de rendre plus efficaces les mesures déjà mises en place dans les écoles.

**Durant le temps scolaire, durant les temps d'enseignement, les élèves - SAUF LES ENFANTS DE L'ECOLE MATERNELLE, devront porter un masque "grand public" de catégorie 1 dans les espaces clos et les espaces extérieurs de l'école.**

### **LES MASQUES FAITS MAISON NE PEUVENT PLUS ETRE ACCEPTES.**

Il y aura, dans les écoles, quelques masques "grand public" de catégorie 1 pour les élèves ayant oublié occasionnellement leur protection personnelle.

Mais cette distribution par l'école garde un caractère tout à fait exceptionnel car "il appartient aux parents de fournir les masques à leurs enfants" (texte officiel).

Je vous remercie pour la prise en compte et l'application de cette mesure ministérielle, cela afin de participer activement à la gestion de la crise sanitaire et protéger l'ensemble des enfants et professionnels impliqués dans la vie de l'école.

Avec tous mes remerciements.

Anne OTTMANN  
Inspectrice de l'Education Nationale